

Arrêté n° 2026/G-13 complétant l'arrêté n° 2025/G-118

portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe – session 2026

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35);
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-52 en date du 24 avril 2025 portant ouverture des concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe session 2026 ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-118 en date du 13 novembre 2025 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe – session 2026

ARRÊTE

Art. 1 : Se rajoutent en tant que correcteurs cités dans l'article 3 de l'arrêté n°2025/G-118 :

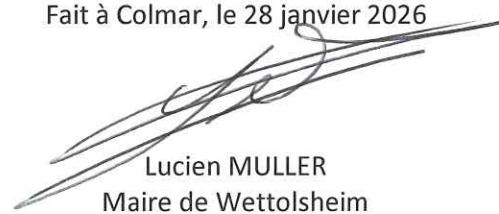
M. GITTA Mathieu	ETAPS Pal 1 ^{ère} classe, Service Culturel et Sportif, Responsable Pôle Sport, ville de Wittenheim
M. PLEINDOUX Jordi	Conseiller des APS , responsable adjoint en charge des sports, ville d'Argelès sur Mer

Art. 2 : Les autres articles ne sont pas modifiés.

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion conventionnés,
- publié par voie électronique sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 28 janvier 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2026G13

1 2

En préparation En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-02T11-27-18.00 (MI267262269)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260128-2026G13-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-13 complétant l'arrêté n. 2025/G-118 portant composition du jury et désignation des conceptrice(s) de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe - session 2026

Date de décision : 28/01/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ar2026G13_ETAPS_pal2clcompo_m...](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/02/26 à 11:27

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 02/02/26 à 11:27

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 02/02/26 à 11:33